

Date de convocation : 24 août 2021

Date d'envoi : 24 août 2021

Date d'affichage : 24 août 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37-2021  
Du LUNDI 30 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un et le trente du mois d'août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

**Présents** : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absente ayant donné procuration** : 1 - Christine ROURE à Philippe ROUX

**Secrétaire de séance** : Philippe FARJON

**OBJET : Avis sur la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme d'Aubenas**

La commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon, en tant que personne publique associée, a été destinataire du dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aubenas. Il est demandé à l'assemblée de faire part de son avis quant à cette modification.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ donne un avis favorable à la modification simplifiée n° 3 du PLU d'Aubenas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX

